

Arrêté 12/2024

## Arrêté portant permission de voirie

Le Maire de la Commune de Fayssac

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route

Vu le Code de la voirie routière

Vu la demande du Président du Foyer Rural Fayssacois M. Elian GRANIER en date du 02 mai 2024,

dont les opérations consistent principalement en :

- Venue camion pizza

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant la manifestation

### ARRETE :

**Article 1** – Le vendredi 10 mai 2024 le Président du Foyer Rural Fayssacois M. Elian GRANIER est autorisé à organiser la venue d'un camion pizza sur la place des marronniers

**Article 2** – La place des marronniers sera fermée à la circulation. Le pétitionnaire a la charge de la signalisation de la manifestation et de la sécurisation.

**Article 3** – Aussitôt l'achèvement de l'animation, le pétitionnaire sera tenu d'enlever tous les marquages et laisser les lieux en l'état initial.

**Article 4** – La présente autorisation n'est valable que pour la date du 10 mai 2024.

**Article 5** – Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 6** – Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et une ampliation sera adressé à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie,
- Le Directeur de l'école de Fayssac,
- Le Préfet du Tarn.

Fait à Fayssac le 07 mai 2024

Le Maire,

Stéphanie Nadaï Puech

